

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

IMMEUBLE CONCERNÉ

Adresse : 2 RUE CLAUDIUS ROUGENET

Cadastre : (parcelles entières)
55535AC73

SYLVIE BEZIAT
14 RUE A. FOURTANIER
31071 TOULOUSE CEDEX 7

Identité du propriétaire (s'il est autre que le demandeur) :

RENSEIGNEMENTS D'URBANISME relatifs au PLU a la date du 09/04/2019 a 10:37:00

La présente réponse fait état des renseignements connus à ce jour par la Mairie et applicables à l'immeuble ci-dessus. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative, ni comme un Certificat d'Urbanisme.
▫ Vu la révision générale du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole - commune de Toulouse - approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 27 juin 2013, vu la modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole - commune de Toulouse - approuvé par délibération du Conseil de Communauté en date du 10 novembre 2016, et mis à jour par arrêté en date du 15 mai 2017.

Arrêté préfectoral du 11 juin 2001 contre les termites

Terrain non inclus dans des zones définies par décret en C.E., concernant les mines ou carrières ou exposées à la sismicité.

Justification de la constructibilité du terrain antérieure à 18 ans : pour connaître les dispositions du PLU applicables il y a 18 ans, en application de l'article 317 B III du CGI annexe II pour l'application de l'exonération prévue à l'article 1529 du CGI, vous pouvez vous rendre sur le site suivant : <http://www.toulouse-metropole.fr/services-proximite/plan-local-d-urbanisme/toulouse>

Opération Amélioration Habitat : non

Déclaration d'Utilité Publique : non

Ravalement : Immeuble non éligible aux subventions

Élément bâti protégé (EBP) : bâtiment : pigeonnier du château de l'Hers

Terrains éventuellement soumis à l'article 26 de la loi ENL du 13/07/2006

Zone de réglementation des enseignes : ZPR4

DPU : Périmètre de droit de préemption urbain SIMPLE

Territoire de diversité, dans la ville en mutation : Louis Plana - T3

Périmètre de délimitation des zones à potentiel radon arrêté du 27/08/2018 : catégorie 1 pour plus d'information veuillez consulter le site <https://www.irsn.fr>

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles "Sécheresse"

T5 : Servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome de LASBORDES

PT2 : Servitude de protection contre les obstacles non métalliques du centre d'émission numéro 33 - Altitude (NGF) : 185

PT1 : Protection contre les perturbations électromagnétiques de la station de TOULOUSE LAFILAIRE

T5 : Servitude aéronautique de dégagement de l'aérodrome de LASBORDES

PT2 : Servitude de protection contre les obstacles non métalliques du centre d'émission numéro 33 - Altitude (NGF) : 185

Zonage PLU : UI1